

# AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BOURGOIN JALLIEU

**Consultation du dossier d'enregistrement présenté par la Syndicat Mixte Nord-Dauphiné**

**NATURE DU PROJET :** Déchetterie intercommunale (détail des activités dans le dossier)

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** 1 rue du Pont Rouge – zone industrielle des Maines

**DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER :** 4 novembre 2013

**DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER :** 3 décembre 2013

**CONSULTATION DU DOSSIER EN MAIRIE DE :** BOURGOIN JALLIEU., aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

- les lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le jeudi : de 8 h 30 à 17 h 30 (en continue)

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de BOURGOIN JALLIEU.

Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de la consultation du dossier, adresser directement ses observations :

- par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service protection de l'environnement – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par courriel : [ddpp-envi@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-envi@isere.gouv.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.